



Benjamin Hoewler
Chemin des Dailles 12
CH - 1053 Cugy VD

Tél. +41 (0)21 732 27 80
Fax +41 (0)21 732 27 82
Mobile +41(0)79 302 69 63

Hoewler Consulting

Code déontologique SAQ / EOQ

1. Attitude générale sur le Plan professionnel

Les détenteurs de certificats SAQ / EOQ ont à cœur d'utiliser leurs compétences professionnelles et leur faculté de juger au plus près de leur conscience, en toute honnêteté et intégrité dans le cadre des dispositions légales de façon à placer les intérêts justifiés des parties concernées (employeurs, clients ou parties prenantes) auxquelles ils sont liés par contrat, au-dessus de leurs intérêts personnels.

Les détenteurs de certificats SAQ / EOQ s'engagent à tout mettre en œuvre pour développer leurs compétences professionnelles et ainsi connaître les courants de pensée en vigueur et les tendances qui se dessinent dans leur domaine d'activité.

Les détenteurs de certificats SAQ / EOQ ne devraient revendiquer des appartenances et des qualifications que si elles sont valides au moment concerné.

2. Responsabilité envers la Collectivité

Les détenteurs de certificats SAQ / EOQ s'engagent à prendre toutes les précautions raisonnables pour sauvegarder les intérêts de la collectivité.

3. Responsabilité envers la Profession

Les détenteurs de certificats SAQ / EOQ s'engagent à se comporter en permanence de façon à éviter de nuire à la dignité et à la réputation de la profession. La publicité doit être correcte, conforme au droit en vigueur, honnête et correspondre à la réalité des faits sans mettre en évidence des divergences par rapport à d'autres prestations du même domaine.

4. Responsabilité envers les Clients et les Employeurs

Les détenteurs de certificats SAQ / EOQ s'efforcent d'éviter les situations ou les activités susceptibles d'engendrer des conflits d'intérêts, sauf si toutes les parties ont préalablement été informées par écrit d'un conflit latent et qu'elles se sont déclarées d'accord d'en accepter les risques.

Les détenteurs de certificats SAQ / EOQ évitent d'effectuer sciemment des travaux s'ils ne disposent pas des compétences suffisantes et de l'autorité nécessaire en la matière.

Les détenteurs de certificats SAQ / EOQ s'engagent à traiter confidentiellement les informations auxquelles ils ont accès dans le cadre de leur activité, sauf si leur divulgation a lieu avec l'assentiment de l'employeur / du client auprès duquel les détenteurs de certificats ont eu connaissance des informations ou si la divulgation est prescrite par la législation.



Benjamin Hoewler
Chemin des Dailles 12
CH - 1053 Cugy VD

Tél. +41 (0)21 732 27 80
Fax +41 (0)21 732 27 82
Mobile +41(0)79 302 69 63

Hoewler Consulting

Les détenteurs de certificats EOQ ont à cœur de se distancer d'une utilisation abusive des informations auxquelles ils ont accès dans l'exercice de leur mandat, que ce soit pour leur propre avantage ou celui de tiers.

Les détenteurs de certificats EOQ s'engagent à ne pas tirer profit de façon déloyale du manque de connaissances ou de savoir de leurs employeurs ou clients.

Les détenteurs de certificats EOQ s'engagent à conseiller et assister leurs clients ou leur employeur de façon objective, pertinente et ponctuelle et à les rendre attentifs aux précautions, réserves ou dangers potentiels.

Les détenteurs de certificats EOQ s'attachent en permanence à assurer une transparence totale sur le plan financier et dans le cadre de leurs possibilités, de soumettre des contrats exempts d'équivoque sur ce point et sauvegardant les intérêts justifiés des parties concernées.

5. Responsabilité envers les Subordonnés

Les détenteurs de certificats SAQ / EOQ s'engagent à traiter de façon équitable les personnes placées sous leurs ordres et à les encourager à développer leur compétences professionnelles.

6. Responsabilité envers leurs Collègues

Les détenteurs de certificats SAQ / EOQ évitent de propager ou de publier des critiques injustes ou fausses concernant le travail effectué par d'autres collègues.

Les détenteurs de certificats SAQ / EOQ s'engagent à ne pas sciemment pousser un / une collègue dans une situation où il/elle pourrait involontairement enfreindre certains articles du présent code de déontologie.

7. Déclaration de Respect du Code

Après avoir lu les clauses du présent code de déontologie régissant le comportement du détenteur de certificats, je déclare vouloir m'y conformer entièrement et en tout temps.

Fait à Cugy VD, le 07/07/2007

Hoewler Consulting

Benjamin Hoewler